

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2889

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Travaux de réparation du pont des 3 Renards - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beauteemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018**Délibération n° 2018-2889**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Travaux de réparation du pont des 3 Renards - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses travaux de maintenance et de réparation d'ouvrages d'art, la Métropole de Lyon a programmé des travaux de restauration complète du pont des 3 Renards, situé au niveau de la route de Paris à Tassin la Demi Lune (D307 - PR 47+850).

Ce pont routier est un ouvrage de franchissement de la voie ferrée de la ligne Lyon Saint Paul à Montbrison au PK 4.570 (tram-train).

Une partie des travaux, consistant au nettoyage, à la réparation et à l'imperméabilisation des corniches, sera réalisée au-dessus de l'emprise ferroviaire.

L'intervention, nécessitant l'utilisation d'une nacelle positive et/ou d'une nacelle négative et l'occupation ponctuelle des voies ferrées par du personnel et de l'outillage, impose de réaliser l'opération pendant une période d'arrêt du trafic ferroviaire et de consignation de l'alimentation caténaire. Au vu du trafic important de ces lignes et de la durée des travaux, ceux-ci ne pourront être réalisés que de nuits.

Les prestations de sécurisation du réseau SNCF (coupure de la circulation ferroviaire et consignation caténaire) ne peuvent être réalisées que par ses agents. SNCF Réseau met à disposition de la Métropole 2 agents présents en permanence durant les nuits d'inspection.

L'objet de la convention est de financer la mise à disposition des personnels SNCF Réseau pendant la réalisation des inspections détaillées.

La convention prévoit un coût maximum de 6 544,06 € HT pour les 4 nuits d'arrêt. Les facturations seront réalisées en fin de chantier au prorata du temps réellement passé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à conclure avec SNCF réseau.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P12 - ouvrages d'art, individualisée le 16 mars 2018, pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP12O5562.

4° - Le montant de 6 544,06 € HT à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 23 - opération n° OP12O5562.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.